Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Alimentation
Pôle Contrôles Mutualisés phytosanitaires et vétérinaires

12 rue Menou – BP 23523 – 44035 NANTES CEDEX 1
Tel : 02.40.12.37.43.– Fax : 02.40.12.36.06
email : srpv-nantes.drdaf44-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Notre référence : AB/2011/132

Objet : Agrément des entreprises
Dossier suivi par : Armelle BRUNET

AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION et/ou POUR L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES À USAGE AGRICOLEET DE PRODUITS ASSIMILÉS

Références :

• *Vu les articles* L. 254-1, L. 254-2, *L.254-3, R.254-2 et R.254-3 du code rural relatifs à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits antiparasitaires à usage agricole;*

l'organisme : SARL ATLANTIC SUD PAYSAGE
domicilié : La Vigne de la Lande
44710 ST LEGER LES VIGNES

est agréé sous le **numéro d'immatriculation** : **PL 01346**

pour effectuer ses activités
- de distribution NON
- d'application **OUI**

de produits antiparasitaires à usage agricole et de produits assimilés.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies.

Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Fait à Nantes, le 18 avril 2011

Le Chef du Service Régional de l'Alimentation

Jean-Noël de CASANOVE